



BUDGET PRIMITIF

2026

BUDGET PRIMITIF 2026

Sommaire

Introduction.....	4
I. Présentation par politique publique.....	5
II. Dépenses de fonctionnement	7
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	8
2. Charges de personnel (chapitre 012)	8
3. Atténuations de produits (chapitre 014).....	9
4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	11
5. Charges financières (chapitre 66).....	11
6. Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	11
7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	11
8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	11
9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	12
III. Recettes de fonctionnement	13
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	14
2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)	14
3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74).....	15
4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	16
5. Produits financiers (chapitre 76)	16
6. Atténuations de charges (chapitre 013).....	16
7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	16
IV. Dépenses d'investissement.....	17
1. Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	18
2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	18
3. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	18
4. Emprunts et dettes (chapitre 16)	19
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	19
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	19
V. Recettes d'investissement.....	20
1. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13).....	21
2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	21

3. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	21
4. Autres immobilisations financières (chapitre 27)	21
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	21
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	21
7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	22

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 15 décembre 2025. A cette occasion, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2026 ont été débattues.

Pour sa part, le rapport de présentation du budget primitif 2026 indique précisément les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par rapport à l'exercice précédent.

L'équilibre du BP 2026 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	148 637 565,00	148 637 565,00
Investissement	26 202 415,47	26 202 415,47
TOTAL	174 839 980,47	174 839 980,47

La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2026 est de 48 702 930 €, soit 167 €/habitant.

I. Présentation par politique publique

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique publique :

	Fonctionnement (hors RH) (en K€)	Dépenses de personnel (en K€)	Investissement (en K€)	TOTAL (en K€)	en %
Centres aquatiques	4 717	6 638	2 086	13 441	17,82%
Lecture publique	1 096	4 358	2 343	7 797	10,34%
Transports	4 659	220	2 318	7 197	9,54%
Eclairage public	4 432	211	1 500	6 143	8,14%
Environnement et espaces verts (dont GEMAPI)	5 581	371	110	6 062	8,04%
Vidéo protection	767	2 083	3 086	5 936	7,87%
Assainissement (Eaux pluviales)	4 548	0	0	4 548	6,03%
Voiries et réseaux	1 078	106	3 130	4 314	5,72%
Police mutualisée	202	2 074	201	2 477	3,28%
Parkings	387	0	1 942	2 329	3,09%
Aménagement du territoire	97	279	960	1 336	1,77%
Developpement économique	739	469	75	1 283	1,70%
AAGDV	490	465	111	1 066	1,41%
Politique de la ville	233	245	0	478	0,63%
Habitat	48	188	120	356	0,47%
Santé	264	77	0	341	0,45%
Communication	84	167	0	251	0,33%
Tourisme	55	46	0	101	0,13%
Autres	3 282	4 847	1 836	9 965	13,21%
TOTAL	32 759	22 844	19 818	75 421	100%

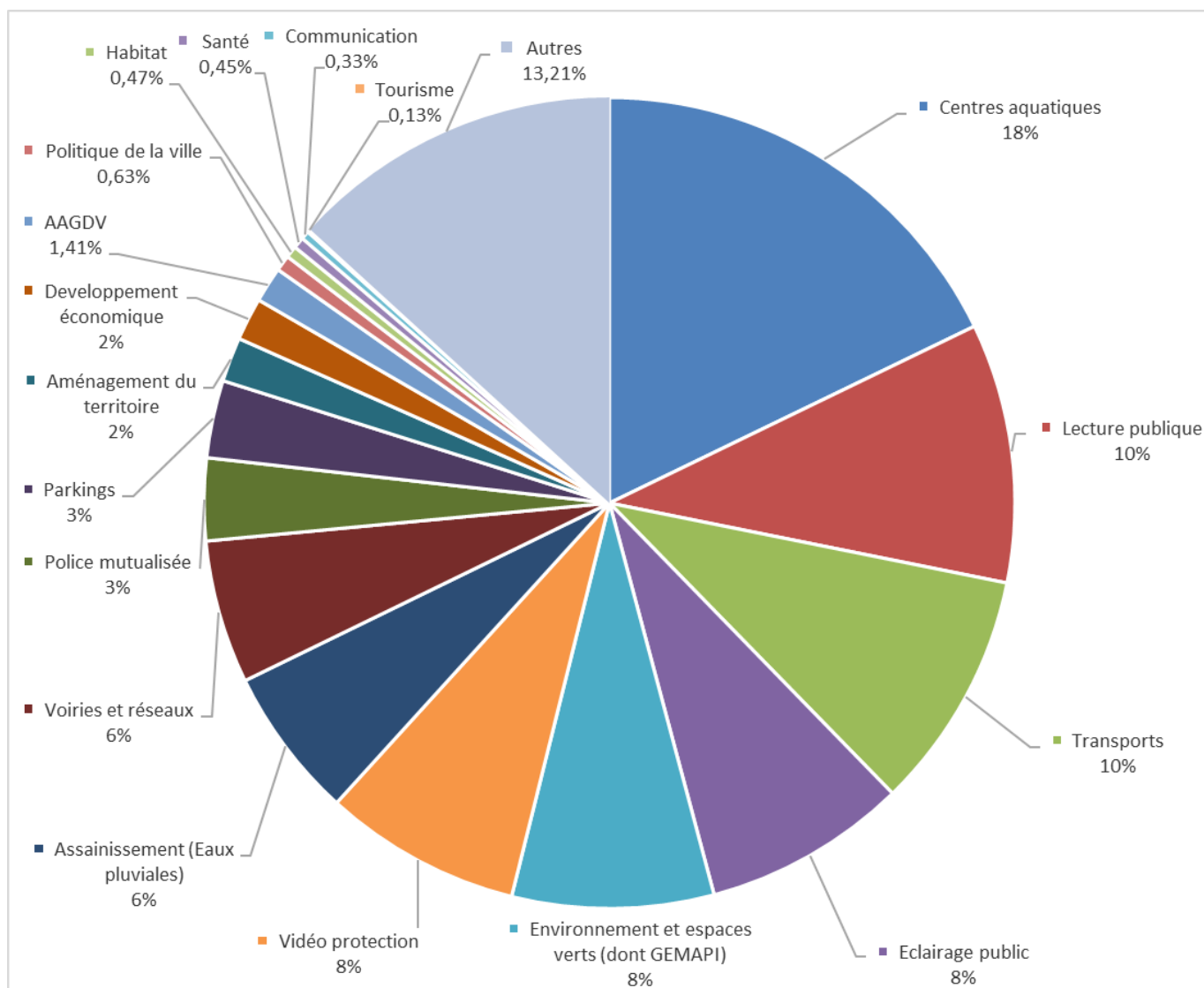
Les dépenses de fonctionnement (hors RH) prennent en compte les chapitres budgétaires 011 (charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipements, soit les chapitres budgétaires 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

Les principales dépenses prises en compte dans « Autres » sont les suivantes :

- Fonctionnement (hors RH) : les indemnités d'élus, les subventions versées aux budgets annexes et les frais divers liés aux bâtiments administratifs (maintenance, nettoyage, assurance, frais informatiques, ...).
- Dépenses de personnel : les services ressources, la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.
- Les investissements : les fonds de concours versés aux communes, les investissements informatiques et les investissements liés aux bâtiments administratifs.

Répartition des dépenses par politique publique

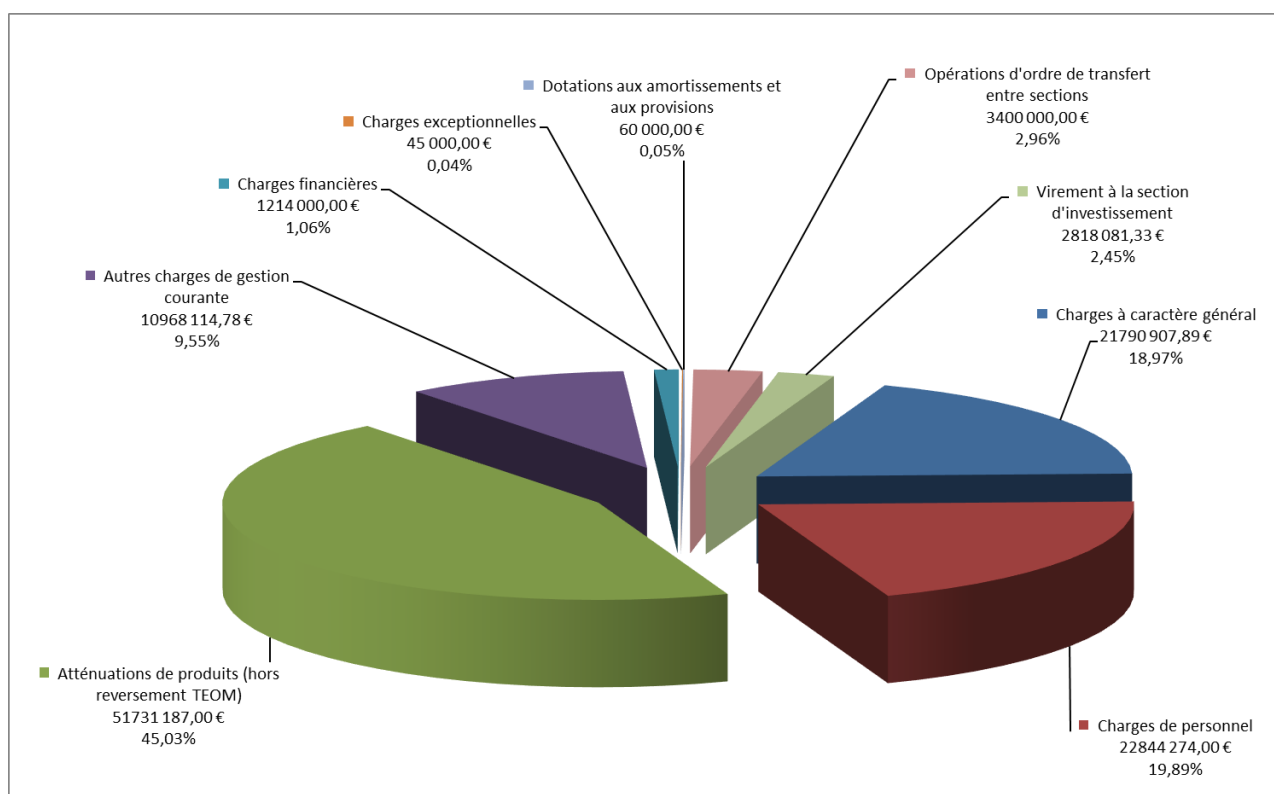


II. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	22 870 622,36 €	21 790 907,89 €	-4,72%	14,66%
012	Charges de personnel	21 877 597,28 €	22 844 274,00 €	4,42%	15,37%
014	Atténuations de produits (hors reversement TEOM)	51 571 187,00 €	51 731 187,00 €	0,31%	34,80%
65	Autres charges de gestion courante	11 160 517,56 €	10 968 114,78 €	-1,72%	7,38%
66	Charges financières	1 114 000,00 €	1 214 000,00 €	8,98%	0,82%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €	45 000,00 €	80,00%	0,03%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	90 000,00 €	60 000,00 €	-33,33%	0,04%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600 000,00 €	3 400 000,00 €	-5,56%	2,29%
023	Virement à la section d'investissement	1 828 620,30 €	2 818 081,33 €	54,11%	1,90%
TOTAL (hors reversement de la TEOM et subventions aux budgets annexes)		114 137 544,50 €	114 871 565,00 €	0,64%	77,28%
Versement subvention équilibre au budget annexe		2 221 000,00 €	766 000,00 €	-65,51%	0,52%
Reversement de la TEOM aux syndicats		31 000 000,00 €	33 000 000,00 €	6,45%	22,20%
TOTAL		147 358 544,50 €	148 637 565,00 €	0,87%	100,00%

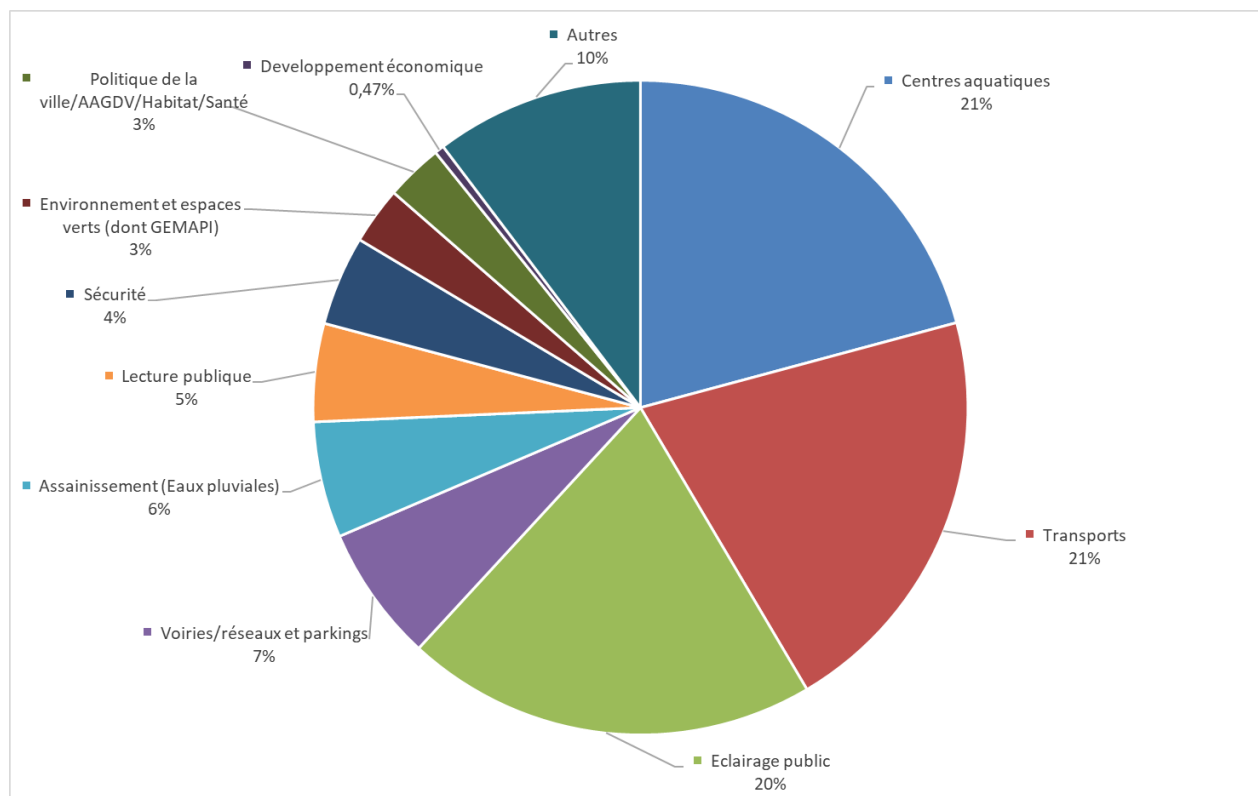
Répartition des dépenses de fonctionnement (hors reversement TEOM et subventions aux budgets annexes)



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2026 sont de 21 791 K€.

Répartition des charges à caractère général



2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2026 sont de 22 844 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le sport et la jeunesse (6 638 K€),
- b) La lecture publique (4 358 K€),
- c) La sécurité (4 016 K€),
- d) Les services techniques (1 297 K€),
- e) L'aménagement, le transport et l'environnement (927 K€),
- f) La politique de la ville, l'habitat et la santé (620 K€),
- g) Les aires d'accueil des gens du voyage (465 K€),
- h) Le développement économique (469 K€),
- i) Autres (4 054 K€).

Les dépenses « autres » prennent notamment en compte les services ressources (ressources humaines, juridique, finances, informatique et administration générale), la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.

3. Atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits inscrites au BP 2026 sont de 84 731 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les Attributions de compensation prévisionnelles (37 095 K€)

	Attributions de compensation définitives 2025	Attributions de compensation prévisionnelles 2026
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	780 566 €	780 566 €
Ermont	1 213 291 €	1 213 291 €
Franconville	5 632 751 €	5 632 751 €
Frépillon	120 950 €	120 950 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €	5 701 070 €
TOTAL	37 095 154 €	37 095 154 €

Le conseil communautaire délibérera courant 2026 sur les attributions de compensation définitives.

- b) Le reversement de la TEOM aux syndicats (33 000 K€). Un ajustement est à prévoir en fonction des demandes de contribution des syndicats d'ordures ménagères.
- c) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (9 705 K€).
- d) Les dégrèvements au titre de la GEMAPI (200 K€).

e) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (4 671 K€)

Les critères de répartition de la DSC sont les suivants :

- La population : 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant : 25,00 %,
- Le revenu par habitant : 25,00 %,
- Les logements sociaux : 17,50 %,
- Le dynamisme des recettes : 2,50 %.

Montant de la DSC par commune :

	Population			Potentiel Financier par habitant			Logements sociaux			Revenu imposable par habitant			Dynamisme des recettes			Montant de la DSC 2026
Beauchamp	9 620	3,29%	46 050 €	1 716,43 €	57,85%	22 200 €	637	2,47%	20 206 €	21 233,85 €	85,02%	32 659 €	1 696 735 €	6,90%	8 056 €	129 171 €
Bessancourt	8 605	2,94%	41 191 €	1 008,59 €	116,47%	39 981 €	916	3,55%	29 056 €	18 617,56 €	99,18%	34 075 €	511 808 €	2,08%	2 430 €	146 733 €
Cormeilles-en-Parisis	27 506	9,40%	131 668 €	1 217,51 €	99,17%	108 812 €	1 902	7,38%	60 332 €	21 023,84 €	86,15%	94 422 €	3 560 517 €	14,48%	16 905 €	412 139 €
Eaubonne	26 437	9,03%	126 552 €	1 205,66 €	100,15%	105 618 €	2 298	8,92%	72 893 €	19 874,61 €	92,38%	97 419 €	2 146 469 €	8,73%	10 191 €	412 673 €
Ermont	29 508	10,08%	141 253 €	1 183,06 €	102,02%	120 090 €	4 140	16,07%	131 321 €	18 454,12 €	100,07%	117 894 €	3 021 252 €	12,28%	14 345 €	524 903 €
Franconville	38 403	13,12%	183 832 €	1 189,95 €	101,45%	155 416 €	3 206	12,44%	101 694 €	16 750,46 €	109,29%	167 365 €	2 309 493 €	9,39%	10 965 €	619 272 €
Frépillon	3 379	1,15%	16 175 €	1 111,16 €	107,98%	14 554 €	181	0,70%	5 741 €	19 721,84 €	93,20%	12 600 €	752 777 €	3,06%	3 574 €	52 644 €
La Frette-sur-Seine	4 666	1,59%	22 336 €	1 121,06 €	107,16%	19 945 €	230	0,89%	7 296 €	24 871,68 €	65,32%	12 158 €	302 185 €	1,23%	1 435 €	63 170 €
Herblay-sur-Seine	32 163	10,99%	153 962 €	1 266,93 €	95,08%	121 984 €	2 303	8,94%	73 051 €	18 747,65 €	98,48%	126 724 €	3 200 655 €	13,01%	15 197 €	490 918 €
Montigny-Lès-Cormeilles	22 611	7,72%	108 237 €	1 056,81 €	112,48%	101 452 €	2 480	9,62%	78 666 €	13 501,42 €	126,89%	114 567 €	1 337 452 €	5,44%	6 350 €	409 272 €
Le Plessis-Bouchard	8 431	2,88%	40 359 €	1 185,95 €	101,78%	34 232 €	439	1,70%	13 925 €	20 783,03 €	87,46%	29 471 €	845 327 €	3,44%	4 014 €	122 001 €
Pierrelaye	10 336	3,53%	49 478 €	1 126,55 €	106,70%	43 995 €	968	3,76%	30 705 €	14 084,82 €	123,73%	50 951 €	1 859 364 €	7,56%	8 828 €	183 957 €
Saint-Leu-La-Forêt	16 273	5,56%	77 898 €	1 198,64 €	100,73%	65 390 €	1 135	4,40%	36 002 €	22 273,84 €	79,39%	51 533 €	1 159 606 €	4,71%	5 506 €	236 329 €
Sannois	27 270	9,32%	130 539 €	1 177,79 €	102,46%	111 457 €	2 818	10,94%	89 387 €	17 870,51 €	103,23%	112 304 €	583 102 €	2,37%	2 769 €	446 456 €
Taverny	27 527	9,40%	131 770 €	1 286,47 €	93,46%	102 624 €	2 117	8,21%	67 150 €	17 738,28 €	103,95%	113 608 €	1 308 022 €	5,32%	6 210 €	421 362 €
TOTAL	292 735	100%	1 401 300 €			1 167 750 €	25 770	100,00%	817 425 €			1 167 750 €	24 594 764 €	100,00%	116 775 €	4 671 000 €

Source d'information : fiche de calcul DGF 2025.

Potentiel financier par habitant moyen sur le territoire : 1 207,47 €. Le revenu moyen par habitant de l'EPCI est de 18 466,90 €.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2026 sont de 11 734 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (4 325 K€).
- b) Les contributions aux Syndicats d'Assainissement (3 296 K€).
- c) La subvention d'équilibre au budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne (766 K€).
- d) Les indemnités et cotisations des élus (983 K€).
- e) Les participations en matière d'aménagement, tourisme et de développement durable (644 K€) dont :
 - Le domaine des Buttes du Parisis (384 K€),
 - La plaine de Pierrelaye-Bessancourt (198 K€),
 - Autres (62 K€).
- f) Les participations en matière de développement économique (607 K€)
- g) Les bourses pour les internes de médecine générale (208 K€).
- h) Les participations en matière de politique de la ville (182 K€).

5. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2026 sont de 1 214 K€ et concernent les intérêts de la dette.

6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2026 sont de 45 K€.

7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 60 K€.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2026 sont de 3 400 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

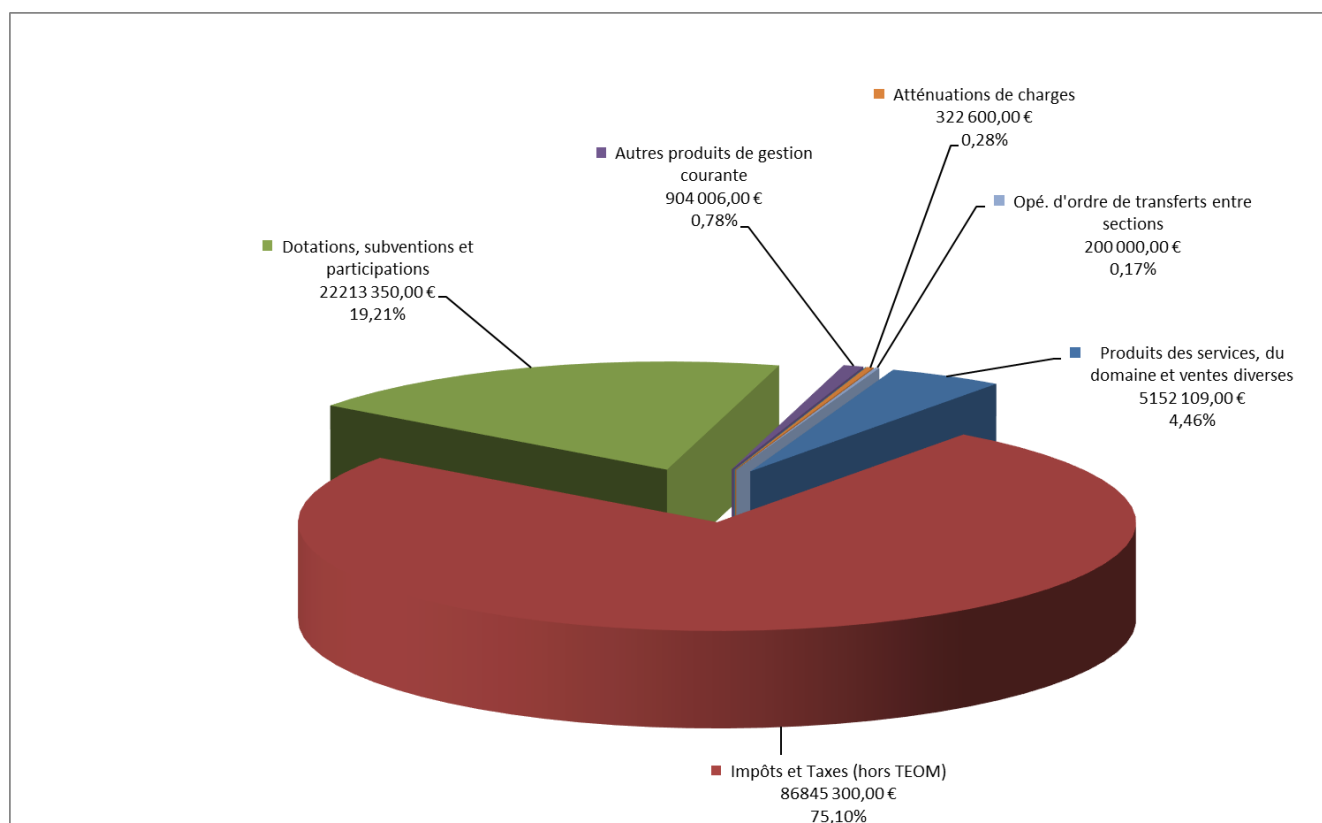
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2026 est de 2 818 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

III. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 484 626,50 €	5 152 109,00 €	-6,06%	3,47%
73 et 731	Impôts et Taxes (hors TEOM)	86 542 570,00 €	86 845 300,00 €	0,35%	58,43%
74	Dotations, subventions et participations	23 137 432,00 €	22 213 350,00 €	-3,99%	14,94%
75	Autres produits de gestion courante	646 242,00 €	904 006,00 €	39,89%	0,61%
76	Produits financiers	200,00 €	200,00 €	0,00%	0,00%
013	Atténuations de charges	347 474,00 €	322 600,00 €	-7,16%	0,22%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	0,13%
TOTAL hors TEOM		116 358 544,50 €	115 637 565,00 €	-0,62%	77,80%
TEOM		31 000 000,00 €	33 000 000,00 €	6,45%	22,20%
TOTAL avec la TEOM		147 358 544,50 €	148 637 565,00 €	0,87%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement (hors TEOM)



1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2026 sont de 5 152 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La participation des communes à la mutualisation (1 818 K€) :
 - Les brigades de police (1 372 K€),
 - L'optimisation des fluides (120 K€),
 - Le SIG (97 K€),
 - Le pôle agricole (83 K€),
 - Les caméras nomades (40 K€),
 - Les dépôts sauvages (39 K€),
 - Le RGPD (27 K€),
 - L'observatoire fiscal (20 K€),
 - La salubrité des logements (12 K€),
 - Les projets informatiques (8 K€).

- b) Les recettes liées aux centres aquatiques (2 451 K€),

- c) Les recettes liées aux gares routières (264 K€),

- d) Les recettes liées aux aires d'accueil des gens du voyage (260 K€),

- e) Les recettes liées aux parkings de Sannois et de Montigny (214 K€),

- f) Les recettes liées aux bibliothèques (145 K€).

2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Les impôts et taxes inscrits au BP 2026 sont de 119 845 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) (43 382 K€).

- b) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (33 000 K€).

Le vote des taux de la TEOM et le montant de la taxe inscrit au BP 2026 seront ajustés en fonction des besoins de financement communiqués par les syndicats et des bases prévisionnelles 2026.

- c) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la CVAE (11 985 K€).

- d) La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (4 525 K€).

La compétence (GEMAPI) a été transférée par l'Etat aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Dans ce cadre, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe pour financer cette nouvelle compétence.

Le montant de fiscalité appelé par l'agglomération correspond au montant des dépenses prévisionnelles 2026.

- e) Les autres taxes (26 954 K€) se décomposent comme suit :
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (20 250 K€),
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) (4 380 K€),
 - L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) (1 000 K€),
 - La Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire) (860 K€),
 - La taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) (200 K€),
 - La taxe de séjour (130 K€),
 - La taxe sur les friches commerciales (100 K€),
 - La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) (34 K€).

Les taux et décisions concernant les contributions directes sont les suivants :

➤ Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire)
Le taux de TH 2026 est de 6,62 %.

➤ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Le taux de CFE 2026 est de 26,07 %.

➤ Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
La valeur du coefficient de la TASCOM est de 1,05.

➤ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
Le taux de TFNB 2026 est de 3,08 %.

Une nouvelle évaluation sera effectuée après la transmission des bases prévisionnelles 2026 par les services fiscaux.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations inscrites au BP 2026 sont de 22 213 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (18 715 K€) dont :
- La dotation de compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle (10 915 K€),
 - La dotation d'intercommunalité (7 800 K€).
- b) Les allocations compensatrices relatives aux taxes économiques (2 240 K€).
- c) Autres dotations, subventions et participations (1 258 K€) dont :

- L'assainissement (eaux pluviales) (264 K€),
- Les aires d'accueil des gens du voyage (314 K€),
- Le transport (388 K€),
- Les espaces verts et l'environnement (116 K€),
- La politique de la ville (46 K€),
- Autres (130 K€).

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2026 sont de 904 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Les revenus liés aux ateliers locatifs (537 K€),
- b) Les certificats d'économie d'énergie (CEE) (200 K€),
- c) Les autres revenus immobiliers (50 K€),
- d) Autres (117 K€).

5. Produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers inscrits au BP 2026 sont de 200 € et correspondent aux intérêts sur des parts sociales.

6. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2026 sont de 323 K€ et concernent les remboursements des frais de personnel.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

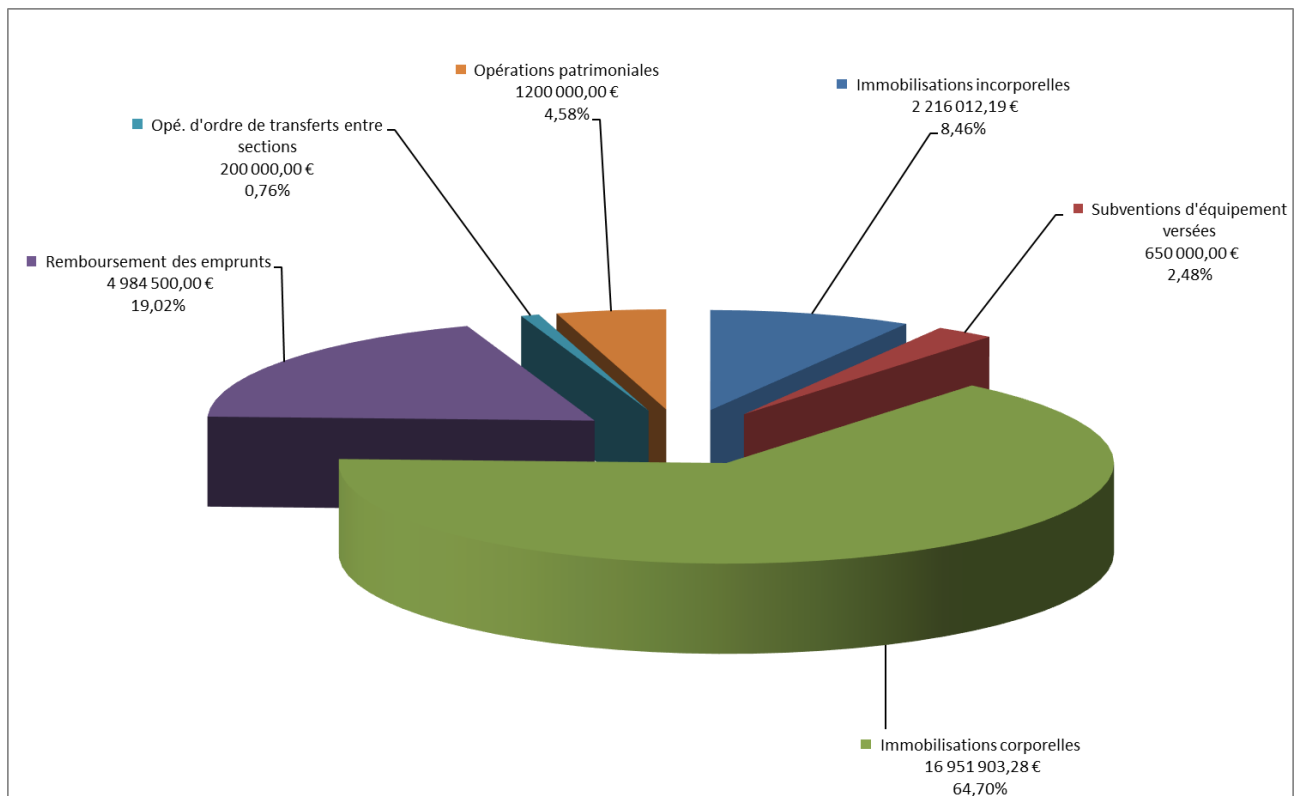
Les opérations d'ordre de transfert entre sections au BP 2026 sont de 200 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

IV. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025 avec report	BP 2026	Evolution	Répartition
20	Immobilisations incorporelles	2 488 876,26 €	2 216 012,19 €	-10,96%	8,46%
204	Subventions d'équipement versées	1 763 278,82 €	650 000,00 €	-63,14%	2,48%
21	Immobilisations corporelles	40 009 630,31 €	16 951 903,28 €	-57,63%	64,70%
23	Immobilisations en cours	3 704 430,49 €	- €	-100,00%	0,00%
16	Remboursement des emprunts	4 538 500,00 €	4 984 500,00 €	9,83%	19,02%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	0,76%
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	-20,00%	4,58%
TOTAL		54 204 715,88 €	26 202 415,47 €	-51,66%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement



1. Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2026 sont de 2 216 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les études concernant les différents bâtiments (1 074 K€),
- b) Les études en matière de transports (698 K€),
- c) Les logiciels et licences informatiques (196 K€),
- d) Les études en matière d'aménagement (100 K€),
- e) Les études en matière de voiries (91 K€),
- f) Autres (57 K€).

2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les subventions d'équipement versées inscrites au BP 2026 sont de 650 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les fonds de concours concernant le plan vélo (250 K€),
- b) Les fonds de concours aux villes (230 K€),
- c) Les subventions en matière d'habitat (120 K€),
- d) Les subventions aux particuliers pour l'achat d'un vélo (50 K€).

3. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2026 sont de 16 952 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) La sécurité (3 263 K€),
- b) Les voirie (3 020 K€),
- c) La lecture publique (2 214 K€),
- d) Les centres aquatiques (rénovations énergétiques) (2 086 K€),
- e) Les parkings (1 940 K€),
- f) L'éclairage public (1 500 K€),
- g) Les transports (1 320 K€),
- h) Les acquisitions de terrains et immeubles (860 K€),
- i) Les espaces verts, environnement (110 K€),
- j) Les bâtiments administratifs, informatique et charges diverses (639 K€).

4. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2026 sont de 4 985 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le remboursement du capital de la dette (4 950 K€),
- b) Les dépôts et cautionnements (35 K€).

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2026 sont de 200 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

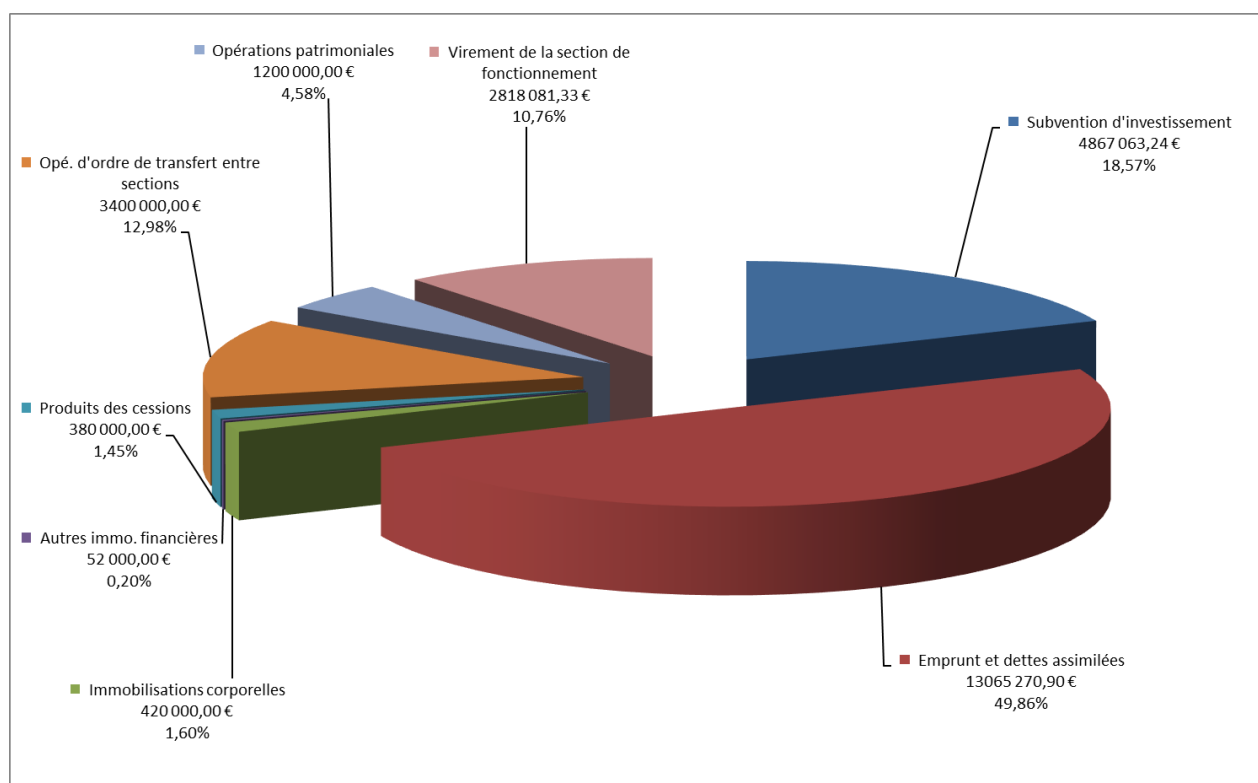
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2026 sont de 1 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

V. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025 avec report	BP 2026	Evolution	Répartition
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	4 500 000,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 257 103,65 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
13	Subvention d'investissement	18 564 526,61 €	4 867 063,24 €	-73,78%	18,57%
16	Emprunt et dettes assimilées	17 840 594,11 €	13 065 270,90 €	-26,77%	49,86%
21	Immobilisations corporelles	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00%	1,60%
27	Autres immo. financières	79 000,00 €	52 000,00 €	-34,18%	0,20%
024	Produits des cessions	0,00 €	380 000,00 €		1,45%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 600 000,00 €	3 400 000,00 €	-5,56%	12,98%
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	-20,00%	4,58%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 828 620,30 €	2 818 081,33 €	54,11%	10,76%
001	Solde d'exécution positif reporté	1 614 871,21 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		54 204 715,88 €	26 202 415,47 €	-51,66%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement



1. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2026 (hors reports) sont de 4 867 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) Les subventions en matière de transport (1 244 K€),
- b) Les subventions pour les centres aquatiques (845 K€),
- c) Les subventions pour les parkings (798 K€),
- d) Les subventions liées à la sécurité (663 K€),
- e) Les subventions pour la lecture publique (574 K€),
- f) Les subventions liées aux voiries (482 K€),
- g) Les subventions pour l'éclairage public (188 K€),
- h) Autres (73 K€).

2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2026 sont de 13 065 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- Les emprunts nouveaux (13 035 K€),
- Les cautions (35 K€).

3. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2026 sont de 420 K€ et correspondent à une déconsignation (opération blanche : montant identique inscrit en dépenses).

4. Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Les autres immobilisations financières inscrites au BP 2026 sont de 52 K€ et correspondent aux remboursements du fonds de résilience par les entreprises.

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2026 sont de 3 400 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2026 sont de 1 200 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2026 est de 2 818 K€ et correspond à l'autofinancement.